



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD DU SAGUENAY  
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN

**Aux contribuables de la susdite municipalité**  
**AVIS PUBLIC**

Est par la présente donné par la soussignée, Mme Mireille Bergeron de la susdite municipalité que :

- le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Bégin sera en 2022, en vigueur pour son deuxième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures d'affaires régulières ;
- conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu des articles 174 et 174.2 de la Loi ;
- pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :
  - ❖ être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la Loi, ou au cours de l'exercice suivant ;
  - ❖ être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé à :

**M.R.C. du Fjord-du-Saguenay**  
3110, boulevard Martel  
Saint-Honoré, Qc  
G0V 1L0
  - ❖ être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
  - ❖ être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la M.R.C. et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Bégin ce 21<sup>e</sup> jour du mois de septembre deux mille vingt et un

  
Mireille Bergeron  
Secrétaire-trésorière et directrice générale

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

*Je, soussignée, Mireille Bergeron, secrétaire-trésorière et directrice générale résidant à Saint-Ambroise certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h, le 21<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2021, à l'entrée du Centre municipal et dans une feuille circulaire de la municipalité de Bégin.*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21<sup>e</sup> jour du mois de septembre deux mille vingt-et-un.*

  
Mireille Bergeron  
Secrétaire-trésorière et directrice générale